

Le contrat de professionnalisation à ISIS Castres



Qu'est-ce qu'un contrat de professionnalisation ?

C'est un **contrat à durée déterminée (CDD) rémunéré de 12 mois** qui vous «transforme» en salarié en formation pour accompagner la dernière année de vos études. Tous les élèves-ingénieurs ISIS en 5^{ème} année peuvent y accéder.

Les avantages pour l'élève-ingénieur

Une première expérience professionnelle :

> Votre premier CDD en relation avec votre formation d'ingénieur

> Construction de votre projet professionnel

> Un salaire mensuel pendant toute l'année du CDD (minimum 80% du SMIC)

> Vos frais d'inscription sont gratuits pour votre dernière année ISIS

> Vous bénéficiez des droits d'un salarié (mutuelle d'entreprise, congés...)

> Vous êtes accompagné par un tuteur ISIS et un tuteur en entreprise

Un vrai statut de salarié où vous devrez :

- > attester de votre présence lors des cours à ISIS (signature des feuilles d'émargement)
- > gérer vos jours de congés

Comment et où trouver les offres de contrat de professionnalisation ?

- > en engageant une démarche personnelle (comme une recherche d'emploi)
- > en poursuivant votre stage de 4^{ème} année
- > en utilisant les contacts «Relations Entreprises» d'ISIS disponibles auprès du pôle relations extérieurs



Témoignages d'étudiants

« Un vrai premier pas dans le monde de l'entreprise où **on se sent impliqué** pour mieux préparer sa future vie professionnelle »

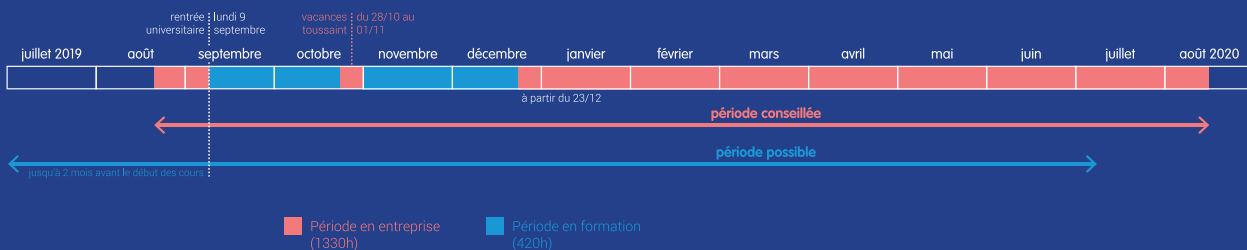
« Le contrat de professionnalisation est **une opportunité** que notre école et des entreprises nous offrent, il faut la saisir ! »

« Grâce au travail confié, j'ai pu **prendre conscience de mon niveau** technique et l'appliquer sur des projets industriels »

Quels employeurs peuvent conclure un contrat de professionnalisation ?

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics, industriels et commerciaux peuvent embaucher des personnes en contrat de professionnalisation.

Planning de l'alternance



> Le contrat de professionnalisation est réalisé en dernière année du cycle ingénieur.

> Il se présente sur une période de 12 minimum (selon les OPCA concernés, cette période pourra s'étendre au-delà de ces 12 mois).

> Le contrat peut débuter jusqu'à 2 mois avant le début des cours et au plus tard le 1er jour de formation.

> Il est conseillé de commencer le contrat de professionnalisation au minimum 3 semaines avant le début de la formation afin s'immerger dans l'environnement de l'entreprise.

> La formation à ISIS est répartie sur 14 semaines et dure 420h (30h/semaine) de début septembre à fin décembre. La période en entreprise est répartie sur 38 semaines et dure 1330h (35h/semaine).

Les étapes du contrat de professionnalisation

1/ Candidature à des offres d'alternance et offres proposés par ISIS et/ou candidature spontanée

> documents nécessaires : lettre de motivation, CV, planning d'alternance 2019-2020, plaquette ISIS

2/ Si vous êtes embauché, il faut contractualiser : contrat de travail puis convention ISIS

3/ Vous devez définir avec votre employeur les dates du début et fin du contrat de travail

4/ Si la proposition et les dates sont conformes : signez votre contrat de travail qui vous engage vous et l'entreprise (sinon contactez-nous).

5/ Initialisation de la convention entre ISIS, l'entreprise et vous

> remplissez la fiche mission qui va décrire votre travail pour être validée par la direction de l'école



ISIS vous accompagne

N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.



Ecole d'Ingénieurs ISIS

95 Rue Firmin Oulès 81100 Castres

Scolarité : 05 67 53 00 25 / scolarite-isis@univ-jfc.fr